

Déclaration du Sgen-CFDT au CSA SD de Vendée du 20 juin 2023



Mme.l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA SD,

Nous siégeons dans cette instance en espérant qu'elle sera le lieu d'un dialogue social constructif, ADN du syndicalisme de la CFDT. Nous remercions les services pour le travail et les documents transmis.

Aujourd'hui, nous examinons la préparation de rentrée 2023.

La baisse du nombre d'élèves aurait dû être l'occasion d'améliorer de manière sensible les conditions d'enseignement et les conditions d'apprentissage des élèves à moyens constants. Il aurait été possible de faire baisser le nombre d'élèves par classe.

Mais non, ce gouvernement, comme le précédent, continue à supprimer des postes tout en affichant des objectifs ambitieux : école inclusive, mixité sociale, lutte contre les inégalités scolaires, accompagnement des élèves, éducation à l'égalité, à la citoyenneté, lutte contre la sédentarité et l'inactivité physique, etc.

Quand va-t-on enfin prendre en compte les difficultés sur le terrain des professeurs des écoles qui sont en premières lignes des changements sociétaux ? L'agression des collègues de l'Hermenault en est l'illustration malheureuse. Sur le terrain, nous ne voyons pas d'amélioration des conditions de travail, bien au contraire.

Un mouvement se réduisant à des vœux sur une seule phase avec des vœux mobilité obligatoires est une source de stress importante. De plus, les collègues sans poste doivent attendre mi-juillet pour connaître les résultats de la deuxième phase et les titulaires départementaux, chaque année, n'ont connaissance de leur poste que mi-juillet. Mais comment préparer la rentrée sereinement dans ces conditions ?

Nous avons besoin d'AESH afin de répondre à la demande des familles concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap. Un rapprochement progressif des AED et AESH a été évoqué lors de la dernière Conférence Nationale du Handicap (CNH) d'avril dernier. Ces annonces sont faites sans concertation préalable et sans débat réel sur le fond et les objectifs visés. On ne peut accepter que de tels changements dans le travail et les missions des AESH et des AED se fassent sans elles et eux, sans concertation. Le statut, les missions n'ont cessé d'évoluer, de se transformer, et avec des statuts précaires.

Concernant le mouvement 2023 et la désignation de la personne concernée par une mesure de carte scolaire, vous aviez proposé une modification de la règle, en tenant compte, pour les collègues concernés précédemment par une mesure de carte scolaire, de conserver l'ancienneté dans le poste qu'ils avaient acquise, comme c'est le cas dans de nombreux départements. Cette disposition n'ayant pas été abordée en CSA, cette modification n'a pas été prise en compte pour le mouvement 2023. Pour le Sgen-CFDT, ce choix est logique.

Pour autant, nous considérons qu'il est légitime que les collègues arrivant dans une école suite à une mesure de carte scolaire puissent conserver l'ancienneté acquise dans le poste précédent. Ne s'agissant pas d'un choix de leur part, mais d'une mesure contrainte, nous ne pouvons comprendre qu'ils soient victimes d'une double peine, la perte de leur poste, la perte de leur ancienneté de fonction, situation qui fait d'eux la victime à nouveau désignée en cas de fermeture de poste dans leur nouvelle école.

Le Sgen-CFDT souhaite que ce sujet soit examiné prochainement en CSA afin que la règle, si elle change, soit connue de tous en amont du mouvement 2024.

En attendant nous vous souhaitons une très belle fin d'année et de bonnes vacances d'été.

Le SGEN-CFDT des Pays de la Loire